



Coalition contre la faim

Aide publique de la Belgique pour l'agriculture (et la sécurité alimentaire et nutritionnelle) : bilan

jeudi 13 octobre 2016

FIAN Belgium a réalisé cette note d'analyse au nom de la Coalition contre la faim.



POLEET 0907 - SEPTEMBER 2016



Cette note d'analyse vise à effectuer un bilan de l'aide publique au développement (APD) de la Belgique en soutien à l'agriculture et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le secteur « agriculture et sécurité alimentaire » est en effet un

secteur important de notre coopération au développement depuis de nombreuses années et a été confirmé comme l'un des 4 secteurs de concentration dans la loi du 19 mars 2013 relative à la coopération belge au développement. Suite aux crises alimentaires de 2007/2008 la Belgique s'était par ailleurs engagée à consacrer 15 % de son APD à l'agriculture d'ici à 2015. En 2010 une Note stratégique de la DGD était venue préciser les objectifs de notre coopération qui devait s'inscrire en soutien à « l'agriculture familiale durable ».

Sur base des données financières transmises par la DGD entre 2011 et 2015, nous avons pu analyser les montants dédiés au secteur « agriculture, sylviculture et pêche » auquel nous avons ajouté le secteur « multi-secteur développement rural ». L'analyse de ces montants révèle que l'APD belge dans ces secteurs est passée de €150,5 millions en 2011 (soit 7,79 % de l'APD) à €158,8 millions en 2015 (9,28%), soit loin de l'atteinte des 15 % promis par la Belgique. Si l'on prend uniquement en compte l'APD directement administrée par la DGD, qui représente environ deux tiers du total de l'APD, la proportion est de 10,5 % en 2011 et 13,4 % en 2015.

La non-atteinte des 15% promis pour le secteur de l'agriculture est également à analyser dans le cadre d'une baisse structurelle de l'APD belge. En 2015, l'APD ne représentait plus que 0,42% du Revenu national brut (RNB) alors qu'elle atteignait encore 0,64% en 2011. Ici également la Belgique fait défaut aux engagements qu'elle s'était fixée d'atteindre 0,7 % du RNB en 2010. Si on prend la référence des 0,7 % du RNB qui aurait du être atteint, dont 15 % aurait du être dédié à l'agriculture, **la Belgique aurait du consacrer 433,2 millions d'euros au lieu des 158,8 millions actuellement.**

Il faut noter que ces données quantitatives ne permettent pas de vérifier la cohérence des projets financés par rapport aux objectifs de notre coopération. A cet égard notre analyse met en évidence certains exemples de projets financés par notre coopération qui s'inscrivent a priori dans les objectifs de soutien à l'agriculture familiale durable. Ces exemples illustrent la complémentarité des approches des différents acteurs de la coopération. Mais l'analyse révèle également qu'une partie significative de l'APD dans le secteur de l'agriculture échappe aux orientations de la Note stratégique et sert davantage à financer des projets favorisant l'agrobusiness aux dépens des petits producteurs locaux. Des études de cas se penchent notamment sur des investissements de BIO, des projets de la Banque mondiale ou encore le financement de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique à travers l'Union européenne et la Région flamande. Dans certains cas, ces projets accroissent la pression sur les terres et les ressources naturelles et sont susceptibles d'engendrer des violations des droits des communautés locales.

Dans le contexte actuel d'une possible révision de la Note stratégique agriculture et sécurité alimentaire, souhaitée par le Ministre de la Coopération au développement avant la fin 2016, la CCF demande de tirer les enseignements de la Note stratégique actuelle et formule une série de recommandations afin de s'assurer que les engagements de la Belgique soient respectés et d'une plus grande cohérence des financements avec les objectifs de notre coopération.

Téléchargez la note d'analyse

